EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/06/2021

Reçu en préfecture le 28/06/2021

Affiché le

Commune de BEAUVOISIN Deliberation nº 28-2021

ID: 026-212600431-20210625-DELIB28_2021-DE

Objet : Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme Dissimulation des réseaux téléphoniques Estimatif travaux - Approbation du projet

Participation communale

Le 25.06.7021	àl	9 heures	00 , le consei	l municipal de	la commune	de BEAUV	DISIN s'est réuni
au lieu habituel	de se	s séances, s	sous la présidenc	e de Mr Chru	shan THIRLO	1, Maire.	
			1000				1-1400101

Etaient présents: ARDISSON Jean-Claude, CORNAND Jean-Jacques, JUNAS Chantal, MORIN Catherine, MARCHAL Lawrence, THIRIOT Observar, NOUVEL Aloun, LUCIANO LUC Etaient absents: Excusés: Jean-Guy DRATTAIX (a donné pouvoir à Catherine MORIN), Bruno BLAIN, Jerôme MILLET.

MME MARCHAL LORIZONCO a été désigné(e) comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes:

Opération : Electrification - Effacement et fiabilisation des réseaux électriques au quartie (haut du village) Dissimulation des réseaux téléphoniques	er LES BRUSSETS
Dépense prévisionnelle HT de Génie Civil dont frais de gestion : 1 910.10 € HT	40 112.19 €
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	20 056.09 €
Participation communale basée sur le HT	20 056.10 €
Total hors taxe des travaux de câblage : 3 836.93 €	
Plan de financement prévisionnel : Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales (49% x 3 836.93= 1 880.10 €)	1 880.10 €
Financements mobilisés par le SDED	940.05€
Participation communale	940.05 €
Montant total de la participation communale :	20 996.15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et
- Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqué ci-dessus.

Décide de financer comme suit la part communale : Alw frada propres de exercice 2024

S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis par le Receveur d'Energie SDED.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Délibération affichée en Mairie le :

Résultat du vote		Pour extrait certifié conforme,	BEA)
Pour	9	A BEAUVOISIN Le 25-06-707	37
Contre	0	Le 23,00,10 1	
Abstention	0		(Cachet de la Mairie)
			1111